

Note de la délégation française sur le problème de l'association des pays et territoires d'outre-mer (15 février 1957)

Légende: Lors de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et pour l'Euratom, la délégation française décrit les données du problème posé par l'association économique des pays et territoires d'outre-mer à la future Communauté économique européenne (CEE).

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds ARM. 16/9/43.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_delegation_francaise_sur_le_probleme_de_l_association_des_pays_et_territoires_d_outre_mer_15_fevrier_1957-fr-9a71a0f8-c2bf-4b09-a7d3-005127e10d4c.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Le problème de l'association des POM

1. Quelques remarques de caractère général pour situer les positions dans la négociation en cours et plus particulièrement celle de nos partenaires. Il importe d'abord de remarquer qu'ils ne demandent pas l'entrée des POM dans le Marché commun ; ils sont prêts à laisser la France continuer à jouir de la position privilégiée qu'elle y occupe. A aucun moment, ils n'ont exercé de pression sur nous pour que nous ouvrions à leur marché, à leur capitaux, à leurs hommes l'accès des pays africains avec lesquels nous sommes liés. L'Angleterre a indiqué que ses POM resteraient en dehors de la zone de libre-échange.

2. Prêts à accepter l'inclusion des POM dans le Marché commun, dans les mêmes conditions que la Métropole. Prêts à accepter aussi l'association que nous proposons, bien que celle-ci permette aux POM de se protéger contre eux.

3. Réticents ou négatifs lorsqu'il s'agit de participer aux investissements publics. Les Allemands sont les plus coopératifs, mais la distance qu'ils sont disposés à parcourir dans notre direction n'est pas longue. Pour réussir à obtenir un règlement aussi favorable que possible, il faut que nous prenions conscience des faiblesses que présente notre position et que nous ajustions nos arguments en conséquence. Trois justifications possibles de nos demandes :

- a) marché avantageux pour tout le monde, y compris nos partenaires ;
- b) condition de notre entrée dans le Marché commun ;
- c) acte politique pour affirmer la solidarité de l'Europe occidentale avec l'Afrique sous-développée.

4. Nos partenaires ne trouvent pas que le Marché est avantageux. En l'état actuel des choses, ils ont autant de marchés qu'ils en veulent et peuvent développer leurs ventes dans les pays sous-développés sans faire des contributions à fond perdu. Nous leur demandons de grosses sommes pour une expansion de leurs ventes qui risquent de n'être pas considérables.

5. Ils n'ont jamais considéré que l'entrée dans le Marché commun entraînait le partage des charges. Les États restent distincts et conservent leurs responsabilités. Les Italiens conservent la charge de leur chômage et du développement de l'Italie du Sud, les Allemands de leurs réfugiés et de Berlin. Ils estiment avoir donné satisfaction à la France sur un nombre de conditions suffisamment grand : régime particulier, harmonisation, clause de sauvegarde, agriculture, etc... Point de rupture possible de la négociation.

6. Geste politique. Seule base possible d'accord. Pour une contribution limitée d'abord, mais qui pourra se développer au fur et à mesure que nos partenaires :

- prendront une meilleure connaissance du problème africain, qu'ils ignorent presque complètement ;
- que la pacification sera consolidée en Afrique du Nord et que l'Afrique Noire s'acheminera vers la large autonomie qui lui a été accordée ;
- que les indications sur l'existence de richesses minières importantes seront confirmées ;
- que la nécessité de maintenir l'Afrique dans l'orbite européen apparaîtra plus évidente./.